

Zeitschrift: La fédération musicale
Band: 1 (1893)
Heft: 2

Rubrik: Concours et concorde

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA FÉDÉRATION MUSICALE

ADMINISTRATION :

GENÈVE — Rue Grenus, 6 et 7



RÉDACTION :

6 et 7, Rue Grenus — GENÈVE

Tarif des Annonces : 20 centimes la ligne ou son espace. — Rabais pour annonces répétées.

AVIS

Nous commencerons dans notre prochain numéro une série de biographies sur les principaux musiciens et artistes du pays. Nous donnerons un portrait-gravure avec chacune d'elles. Nous débiterons par celle de HUGO DE SENGER.

Concours et Concorde.

Les cœurs sont bien près de s'entendre
Quand les voix ont fraternisé.

Ces vers du poète, que je rappelais dans le premier numéro de la *Fédération Musicale*, me sont encore revenus à la mémoire en parcourant les statuts de la *Société Cantonale des Musiques Vaudoises* et ceux de la *Société Cantonale des Chanteurs Neuchâtelois*.

Ils expriment, en effet, une vérité bien évidente, ces deux vers de Béranger, si évidente même, qu'elle en est devenue banale. En effet, l'article premier des statuts de toutes les fanfares et de tous les orphéons dit, en substance, que le but de ces sociétés consiste dans le développement de l'art musical et de l'esprit de concorde entre ses membres.

Et il est indéniable que, lorsqu'on a chanté ou joué un de ces beaux morceaux qui portent au cœur, une intimité très douce et plus complète semble régner entre tous ceux qui ont pris part à l'exécution.

Mais Béranger avait-il prévu l'institution des concours, telle, du moins, que nous la concevons aujourd'hui ?

Les deux Fédérations citées plus haut organisent périodiquement des fêtes et des concours.

La Fédération musicale genevoise et la Fédération des Fanfares villageoises du Centre (Valais) n'organisent que des festivals.

Je ne peux ni ne veux me prononcer ici pour les unes contre les autres.

On me permettra cependant de me demander si les concours développent l'esprit de concorde, et même s'ils sont pour quelque chose dans les progrès que l'art musical a faits chez nous depuis un certain nombre d'années.

En ce qui concerne la musique, je ne crois pas que le travail fiévreux fourni par les sociétés pendant les quelques

mois qui précèdent une de ces joutes artistiques soit réellement profitable.

Le temps ne respecte pas ce qui est fait sans lui, a dit excellemment je ne sais plus quel penseur.

Chacun sait, en effet, que, en vue d'un concours, on travaille avec un ardeur fébrile : répétitions partielles, répétitions générales, leçons de solfège, tout y va. On met les bouchées doubles, triples même ; on digère mal, et l'assimilation est toujours incomplète, défectueuse.

Voilà pour la musique.

Examinons maintenant l'institution des concours au point de vue du développement de l'esprit de concorde, et, sans vouloir exprimer ici une opinion définitive, qui serait sans doute trop absolue, voyons si l'on cueille sur cet arbre tous les fruits qu'on pourrait en attendre.

Qui dit concours dit hulle ! Qui dit hulle dit vainqueurs et vaincus !

Voilà la question posée dans toute sa brutalité. Mettez-y des formes, créez des nuances, vous aurez raison, et je ne m'y oppose pas ; mais vous n'apporterez guère plus de clarté au débat.

N'est-il pas à craindre que la joie d'avoir vaincu ne fasse naître dans le cœur des lauréats des sentiments qui ne riment guère avec concorde, amitié, fraternité ?

Ne doit-on pas redouter aussi que le fait d'avoir été battus ne fasse naître chez les lutteurs malheureux des sentiments d'amertume, d'inimitié, de haine même, qu'il eût été sage de laisser dormir.

Je pose la question, je n'y répond pas. Je laisse à d'autres, à ceux qui ont vu les choses de près, qui ont mis la main à la pâte, comme on dit, le soin de faire une réponse conforme aux exigences de la vérité en général et de nos sociétés musicales en particulier.

Sans doute les concours cantonaux offrent d'immenses avantages sur les concours internationaux dans lesquels la société la plus riche remporte souvent les succès les plus immérités. Mais cette considération ne me convainc pas entièrement de l'excellence des concours et, comme je le disais plus haut, j'aimerais connaître là-dessus l'opinion des intéressés.

Je compte donc sur quelques lettres de quelqu'un des membres de nos sociétés romandes.

La Rédaction.

Concerts

Une véritable foule envahissait l'autre jour l'église de Notre-Dame, conviée par l'organiste et directeur du chœur, M. le professeur G. Humbert à la répétition générale d'une messe en musique. La *Messe* en ut de J. Habert, pour chœurs et orchestre a été très goûtée, grâce à l'excellente interprétation. Parmi les soli, pour la plupart bien préparés, on remarquait surtout le soprano, une voix fraîche et pure, un vrai soprano d'église.

Espérons que le succès obtenu encouragera M. Humbert à offrir souvent au public les jouissances élevées dont la musique religieuse est une source intarissable.

Le Corps de Musique militaire de Landwehr a donné son premier concert d'été samedi 20 mai au Kiosque des Bastions. Notre excellente harmonie a exécuté son programme avec un brio et une précision qui font le plus grand honneur à M. Georges Delaye, son directeur. Citons parmi les morceaux les plus applaudis : *Sainte-Cécile*, ouverture par Léon Chic, *Zig-zag*, charmante polka de Strauss, une fantaisie sur le *Lid*, opéra de Massenet, l'*Emir* marche orientale très originale et l'ouverture de *Cavallerie Légère*, toujours réentendue avec plaisir.

B. CAR.

Samedi 27 mai, nous avons eu le plaisir d'entendre l'*Union Musicale des Eaux-Vives* dans le concert qu'elle a donné à l'occasion du tirage de la tombola qu'elle avait organisée.

Cette vaillante fanfare, si bien dirigée par M. Fivaz, a obtenu un franc succès avec *Mignonnette*, ouverture de *Kessels*, *Amitié sincère*, mazurka de Govaert, la *Belle Villageoise*, valse, etc.

Nous adressons nos sincères félicitations aux membres et au chef de l'*Union Musicale*.

SOUS-PIRE.

Lausanne.

De notre correspondant particulier.

Rien n'est aussi beau et ne flatte autant que l'alliage des fleurs à la musique. C'est ce qu'ont compris les membres de la *Société d'Horticulture de Lausanne* en organisant leur splendide

